



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0172

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Chantiers jeunes Ville Vie Vacances - Accueil des jeunes au parc de Parilly - Convention avec la Ville - 2015/2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0172**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Chantiers jeunes Ville Vie Vacances - Accueil des jeunes au parc de Parilly - Convention avec la Ville - 2015/2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le dispositif Ville Vie Vacances permet à des jeunes, en priorité âgés de 11 à 18 ans, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ce programme contribue à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenne.

La Ville de Bron s'est engagée dans ce dispositif. Les chantiers jeunes Ville Vie Vacances ont pour but de faire découvrir divers domaines professionnels aux jeunes Bronillants de 16 à 25 ans en difficulté ou exposés à des risques de délinquance.

L'un de ces chantiers est l'entretien des espaces verts du parc de Parilly. Une convention, précédemment signée entre le Département du Rhône et la Ville de Bron, encadrait l'accueil des jeunes au sein du parc de Parilly et définissait les engagements de la Ville et du Département. Ces jeunes, définis comme collaborateurs occasionnels du service public, sont sous l'entière responsabilité de la Ville de Bron qui leur versera également la gratification éventuelle. Les engagements du Département du Rhône étaient les suivants :

- accueil et encadrement des jeunes au sein du parc de Parilly pour une durée hebdomadaire de 17h30 pendant les vacances scolaires,
- fournitures des équipements nécessaires à l'entretien des espaces verts.

Il est proposé au Conseil de poursuivre dans les mêmes conditions, pour deux années supplémentaires, le chantier jeune mis en place au sein du parc de Parilly dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Une convention devra être signée entre la Ville de Bron et la Métropole de Lyon pour redéfinir les engagements de chacune des parties ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - la réalisation du chantier jeune dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances de Bron au sein du parc de Parilly pour les années 2015 et 2016,

b) - la convention à conclure avec la ville de Bron définissant les engagements de chacune des parties.

2°- Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.